

*✓ Certifié conforme
à l'original "légal"*

GT PROJECT

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique

Au capital de 1.000 euros

Siège social :

35 rue Saint-Gervais – 33210 LANGON

RCS Bordeaux 837 663 905

PROCES VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 1er septembre 2025

A 10 heures,

Monsieur Guillaume TILLIET demeurant 131 avenue des Olives 13 013 Marseille, le propriétaire de la totalité des parts sociales soit 100 parts de 10 euros chacune composant le capital social de la SARLU GT PROJECT,
L'associé unique est appelé à prendre les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- 1 - Modification de l'objet social :

Ancien objet social :

« Prestation d'urbanisme, assistance à maîtrise d'ouvrage avec recours à la sous-traitance, gestions de projets hors activité d'architecture. »

Nouvel objet social ;

« Entreprise générale de travaux en totale sous-traitance »

- 2 - Pouvoir pour formalités

PREMIERE DECISION – MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'associé unique valide le changement d'objet social de la SARLU GT PROJECT :

Ancien objet social :

« Prestation d'urbanisme, assistance à maîtrise d'ouvrage avec recours à la sous-traitance, gestions de projets hors activité d'architecture. »

Nouvel objet social ;

« Entreprise générale de travaux en totale sous-traitance »

DEUXIÈME DECISION – POUVOIR POUR FORMALITES

L'associé unique, donne tout pouvoir au gérant à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le Gérant et Associé unique

